



BULLETIN DEPARTEMENTAL FENÊTRES SUR COURS



Directeur de la publication : Fabien MINEO

✉ 5, place Vincetti 20200 BASTIA ☎ 04 95 31 33 31

courriel : snu2b@snuipp.fr

site internet : <http://2b.snuipp.fr>

Ce bulletin a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUIPP2B. Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à : SNUIPP, 5 place Vincetti 20200 BASTIA

N° CPPAP : 0413 S 08218

N° ISSN : 1236-9517

Mercredi 15 février 2017 – N° 247



CTSD du 14 février 2017 et CDEN du 15 février 2017

Envisager cette année une carte scolaire avec 22 postes budgétaires supplémentaires pour l'académie et 13 postes rien que pour notre département, semblait être une chose aisée. Conformément aux orientations de politique générale énoncées par le DASEN, le paquet devait être mis sur les postes devant élèves et le renforcement de l'éducation prioritaire.

Et bien, il a fallu batailler dur comme à Calloni élémentaire pour que ces moyens soient maintenus là où la difficulté scolaire est la plus prégnante. Cet exemple illustre le manque cruel de moyens dont fait toujours preuve notre académie malgré cette dotation, qui seulement cette année, est favorable par rapport au passé.

Regrettons au passage, que le débat soit toujours trop passionné pour certains quand il s'agit de fléchage en langue Corse ainsi que les manœuvres forcées d'autres pour accélérer les choses en oubliant quelquefois les règles, les protocoles, les enseignants victimes de fermeture de postes et le besoin d'information de toutes les personnes concernées à commencer par les enseignants des écoles.

Des questions de fond demeurent et risquent bientôt d'être d'actualité à l'aube de la collectivité unique prévue pour janvier 2018.

Il est toujours aussi difficile, par exemple, pour les personnels de l'académie de passer d'un département à l'autre; espérons que le nouveau DASEN trouve les voies d'un meilleur fonctionnement de la mobilité dans l'académie de Corse.

CARTE SCOLAIRE

Fermetures de postes

Rutali	Fermeture du 2 ^{ème} poste
Murato	Fermeture du 3 ^{ème} poste
Bastia Charpak élémentaire	Fermeture du 8 ^{ème} poste
Bastia Venturi Appl. élémentaire	Fermeture du 5 ^{ème} poste de la filière monolingue
Borgo Revinco élémentaire	Fermeture du 9 ^{ème} poste de la filière monolingue
San Martino Di Lota Pietranera mat.	Fermeture du 3 ^{ème} poste
Bastia Desanti maternelle	Fermeture du 3 ^{ème} poste de la filière monolingue
Furiani U Rustincu (REP) maternelle	Non maintien du 4 ^{ème} poste de la filière bilingue (Régul. RS 2016)

Blocages de postes

Biguglia V. D'Istria maternelle	Blocage en filière monolingue et bilingue avec un seuil de 61 élèves
Lucciana Marana	Blocage du 5 ^{ème} poste avec un seuil de 108 élèves

Ouvertures de postes

Velone Orneto	Ouverture du 2 ^{ème} poste
Rogliano Macinaggio (REP)	Ouverture du 3 ^{ème} poste
Biguglia T. Massoni élémentaire	Ouverture du 4 ^{ème} poste en filière bilingue
Furiani U Principellu LCC (REP)	Ouverture du 7 ^{ème} poste
Aleria (REP) élémentaire	Ouverture du 7 ^{ème} poste + DCOM
Lucciana Crucetta élémentaire	Organisation interne pour l'ouverture de la 3 ^{ème} classe bilingue et ouverture d'un poste supplémentaire bilingue
Santa Lucia Di Moriani élémentaire	Ouverture du 7 ^{ème} poste (Régul. RS 2016)
Bastia Venturi Appl. élémentaire	Ouverture du 6 ^{ème} poste en filière bilingue
Penta Di Casinca Folelli (REP) élé.	Ouverture du 6 ^{ème} poste en filière monolingue
Ghisonaccia (REP) élémentaire	Ouverture du 7 ^{ème} poste en filière bilingue
Bastia Ch. Andrei (REP+)	Ouverture du 11 ^{ème} poste
Vescovato Arena (REP) maternelle	Ouverture du 4 ^{ème} poste

Autres mesures :

- Postes maîtres supplémentaires REP+ Bastia : 0,5 postes supplémentaires pour Campanari et Charles Andrei.
- Bastia Subissi maternelle REP : ½ maître supplémentaire (TE de 28 sur 3 classes).
- Décharges des PEMF : passage de 0,25 à 0,33.
- Changement de spécialité du poste de décharge de direction de Bastia Venturi élem. : le poste ne sera plus un poste de PEMF mais deviendra standard en cas de départ de la collègue titulaire.
- Décharge de direction de Bastia Ch.Andrei et de Bastia Venturi élem : implantation de 0.25 ETP soit 0.75.
- Régularisation décharge de direction Ventiseri Travo élem à 0.33 ETP
- Ouverture d'un poste ½ CPC-EPS Bastia Cap Nebbio + ½ PEMF sur le REP+ (prioritairement ouvert au CAFIPEMF EPS).
- Réorganisation du RASED de Bastia pour Charles Andrei et T. Desanti.
- Ouverture d'un poste de RASED Maître E sur Calvi.
- Ouverture d'un poste ULIS école sur Prunelli di Fiumorbu élem.
- Ouverture de 2 postes Brigade Bastia Cap Nebbio.

Fléchages LCC :

- Patrimonio.
- San Giuliano
- Bastia Calloni élem.
- Bastia Calloni mat : fléchage d'un poste (toute l'école devient bilingue)
- Santa Maria di Lota Miomo (groupe scolaire)
- Corte Porette : création d'une filière bilingue
- Vellone Orneto.